



AVIS

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

La Ville de Lavaltrie avise que toute personne qui veut s'opposer à la démolition de la résidence située au 581, rue Notre-Dame doit, dans les 10 jours qui suivent l'affichage du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière au bureau municipal situé au 1370 rue Notre-Dame.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 3 novembre 2017.

Madeleine Barbeau, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Madeleine Barbeau, greffière à la Ville de Lavaltrie, certifie par la présente que le présent avis relatif à une demande d'autorisation de démolition d'immeuble a été affiché au 581, rue Notre-Dame en date du 3 novembre 2017, et ce, pour une période de 10 jours consécutifs.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de novembre deux mille dix-sept.

Madeleine Barbeau, greffière